Initiales du Maire 176 Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1er NOVEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 1er NOVEMBRE 2017 À 17H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR

Renald Chênevert MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS:

Jacques Blanchard siège 1 Vicky Bombardier siège 2 Pierre Tétrault siège 3 Jimmy Royer, siège 4 Dany St-Amant siège 5 Julien Bussières siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale

Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. Engagement d'un mécanicien opérateur au service des travaux publics
- 2. PIIA 942 rue St-Joseph, modification des ouvertures des façades avant
- 3. Grand défi Pierre Lavoie
- 4. Lot 1 823 458 rue Carpentier (site de concassage et de tamisage)
 - Amendement de la rés 336-16-11-07—Changement de l'arpenteur géomètre
 - Demande d'autorisation à la CPTAQ
- 5. Levée de l'assemblée

261-17-11-01 <u>SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS</u> <u>ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER-OPÉRATEUR</u>

ATTENDU QUE suite à l'ouverture du poste de mécanicien/opérateur au service des

travaux publics, la Ville de Valcourt a reçu la candidature de

monsieur Francis Tardif;

ATTENDU QUE les références de monsieur Tardif sont positives et son dossier de

conduite et dossier criminel sont conformes;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE

le Conseil municipal accepte l'engagement de Francis Tardif, à titre de mécanicien/opérateur au service des travaux publics, à compter du 06 novembre 2017, pour une période de probation de 6 mois, selon les conditions établies dans la Politique des bénéfices marginaux et selon l'échelle salariale établie à 2 ans d'expérience;

Si monsieur Tardif devient permanent après 6 mois, sa rémunération sera établie à l'échelle suivante.

ADOPTÉE

Initiales du Maire 177 Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

262-17-11-01 <u>DEMANDE PRÉSENTÉE EN REGARD DU PIIA - 942 RUE ST-JOSEPH</u> MODIFICATION DES OUVERTURES DES FAÇADES AVANT

ATTENDU QU' une demande a été déposée le 26 octobre, suite à la résolution

municipal 239-17-10-02 et que la demande est assujetti à une autorisation du Conseil municipal en vertu du règlement de PIIA St-

Joseph;

ATTENDU QUE le CCU a étudié la demande le 20 septembre 2017 et a émis trois

(3) choix au requérant, adopté par le conseil municipal;

ATTENDU QUE les requérants ont choisis l'option no 2, soit : La porte du rez-de-

chaussée sur le côté en enlevant la porte et la galerie au 2e étage. Pour cet aménagement, il est recommandé (pas obligatoire) d'ajouter une fenêtre au deux étages au centre, à guillotine, simple, mais que les requérants n'ajouteront pas de fenêtre au centre au

deux étages;

ATTENDU QUE les dimensions sont les suivantes : 90" pour la largeur de la fenêtre

triple et 70" pour la largeur de la porte avec les latéraux;

ATTENDU QUE l'article 145.20 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit

que : « le conseil peut également exiger, comme condition d'approbation des plans, que le propriétaire [...] qu'il réalise son

projet dans un délai fixé »;

ATTENDU QUE les travaux nécessaires à la galerie du deuxième étage seront

réalisés à l'été 2018;

ATTENDU QUE les travaux nécessaires à la toiture de la galerie du premier étage

seront réalisé en 2018;

ATTENDU QUE les travaux nécessaires au revêtement des trois façades (avant et

deux latérales suite à la modification des ouvertures seront réalisés en 2018 et que, temporairement, des contre-plaqué peinturés blanc seront installés pour fermer les ouvertures. Par la suite du vinyle

comme l'existant sera installé;

ATTENDU QUE les travaux nécessaires à l'aménagement extérieur seront réalisés

en 2018;

ATTENDU QUE le style architectural de l'immeuble s'apparente à la maison cubique

et que ses caractéristiques sont entre autres : une distribution régulière des ouvertures et des fenêtres à battant à grands

carreaux;

ATTENDU QU' en terme de rénovation, l'objectif est de mettre en valeur les

éléments caractéristiques du bâtiment et un critère prévoit que «si le remplacement est nécessaire, prévoir des éléments

contemporains évocateurs du style d'origine»;

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit respecter les caractéristiques du style

architectural auquel le bâtiment fait référence et que l'intervention devrait consolider ou enrichir le caractère patrimonial selon les

critères du PIIA;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements de zonage;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Initiales du Maire 178 Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal accepte la demande présentée, selon les

recommandations du CCU, pour la propriété suivante et selon les

conditions suivantes:

Propriété : 942 rue St-Joseph

Objet: Modification des ouvertures des façades avant

QUE le Conseil municipal demande :

 de changer la fenêtre triple par une double et de laisser un espace de 10" entre les deux fenêtres afin d'avoir une ouverture équivalente de part et d'autre et un équilibre entre les ouvertures;

ouvertures,

- de refaire le revêtement au complet de la façade avant en un

seul revêtement d'ici la fin 2019;

QUE le revêtement doit être identique à l'existant et que de ce fait, le rez-

de-chaussée doit nécessairement être refait en bois et non en

vinyle puisque ce sont les matériaux actuels;

QUE d'ici la fin 2019, le Conseil autorise que le contreplaqué soit laissé

en place temporairement, à condition que la couleur de la peinture du contreplaqué soit identique à la couleur des murs existants;

QUE tous les autres travaux nécessaires tels que le balcon du 2e étage,

la toiture de la galerie du 2e étage, la galerie du 1er étage et

l'aménagement devront être réalisés en 2018 comme prévu.

ADOPTÉE

263-17-11-01 GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE - 17 JUIN 2018

IL EST RÉSOLU À L'UNANIIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal accepte que la Ville de Valcourt fasse partie du

parcours des municipalités du Grand Défi Pierre Lavoie qui aura

lieu le 17 juin 2018;

QUE le Conseil municipal mandate Karine Boucher, directrice générale à

titre de répondante de l'événement et de former un comité de travail

par secteur

ADOPTÉE

264-17-11-01 <u>AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 336-16-11-07</u> <u>CHANGEMENT POUR LE MANDAT DE L'ARPENTEUR GÉOMÈTRE</u>

ATTENDU QUE le manque de disponibilité de la firme Juair et Robichaud,

arpenteur-géomètre, pour produire les plans requis pour la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC contraint la ville

a annulé le contrat octroyé le 15 août 2017;

ATTENDU QUE le mandat devait être réalisé au début octobre et qu'il n'était pas

débuté à fin du mois d'octobre;

ATTENDU QUE la firme Juair et Robichaud a retiré son offre de service le 30

octobre 2017;

ATTENDU QU' il y aurait lieu d'abroger le troisième point de la résolution 336-16-

11-07 afin d'officialiser la situation;

Initiales du Maire 179 Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal annule le contrat donné à Juair et Robichaud

dans la résolution 336-16-11-17;

QUE le Conseil municipal abroge le troisième point de la résolution 336-

16-11-07 qui mandatait la firme Juair et Robichaud, arpenteur géomètre pour la préparation du plan accompagnant la demande

de certificat d'autorisation au MDDELCC.

ADOPTÉE

265-17-11-01 **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - LOT 1 823 458**

ATTENDU QUE le terrain situé au 4111 (lot 1 823 458), rue Carpentier dans la

municipalité du Canton de Valcourt, propriété de la Ville de Valcourt, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) pour une utilisation à une autre fin que l'agriculture afin d'effectuer l'exploitation d'équipement de concassage et de

tamisage sur une superficie de 2 090m²;

ATTENDU QUE le nouvel usage sera rendu conforme au zonage municipal du

Canton de Valcourt, dans la zone AG-6, par le règlement no 200-11

(résolution 353-2017-08-21);

ATTENDU QUE l'usage d'entreposage des matières de béton et d'asphalte

provenant des travaux de rues serait permanente et les travaux de concassage seraient réalisés approximativement une fois aux cinq (5) ans afin de récupérer les matières et les réutiliser pour les

travaux de réparation dans les rues de Valcourt;

ATTENDU QUE l'usage du site n'est plus agricole depuis 1969 puisqu'une sablière

était en activité à cette période. De ce fait, le sol arable a déjà été enlevé et qu'un terrain de 55 acres entoure l'activité ce qui n'aura

pas d'impact sur l'homogénéité des activités agricoles;

ATTENDU QUE l'usage n'exercera aucune contrainte résultant de l'application des

lois et règlements considérant qu'aucun bâtiment n'y sera érigé, que l'usage ne concerne pas d'immeuble protégé et que le site ne

serait pas situé dans un périmètre urbain;

ATTENDU QUE les zones industrielles dans la Ville de Valcourt sont complètement

comblées : les zones I-1 et I-2 sont limitées en termes d'extension soit par une limite municipale, une zone agricole et de surcroît une zone inondable et la proximité de zones résidentielles ou publiques.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal demande à la municipalité du Canton de

Valcourt de procéder au dépôt d'une demande d'autorisation pour une utilisation à une autre fin que l'agriculture sur le lot 1 823 458,

pour une superficie de 2 090m²;

QUE le Conseil municipal autorise Karine Boucher, directrice générale, à

signer la demande, pour et au nom de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

Initiales du Maire 180 Initiales du Greffier,

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 266-17-11-01

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER,

APPUYÉ PA L'UNANIMITÉ	R MONSIEUR LE CO	ONSEILLER JIMMY	ROYER ET	RÉSOLU À	
QUE	QUE la séance est levée à 18:40 heures.				
ADOPTÉE					
Renald Chêne	evert, Maire	Manon Beaucher	min, Greffière		
PROVINCE D VILLE DE VAI					
	<u>ASSEI</u>	RMENTATION			
		<u>MAIRE</u>			
Maire avec he de déontologie	Chênevert déclare son connêteté et justice dan e des élus municipaux règles de ce code app	ns le respect de la l k de la Ville de Vald	loi et du Code court et que je	d'éthique et m'engage à	
		Renald Chênev	ert	Maire	
Déclaré sous	serment devant moi à	Valcourt ce 13 nove	embre 2017.		
		Karine Boucher	, directrice géi	 nérale	